



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 26 octobre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 30.

Présents :

Pierre AGERON, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Yolande BAUDIN à Yvan SONNERAT
Carole BERNIGAUD à Pierre AGERON
Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER
Fabienne DREME à Roger DALLEVET
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Philippe LANGANNE à Karine FALCONNAT
Brigitte TERRIER à François DAVIET

Excusées :

Jacqueline CECCON
Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

N° 2023-91 : Engagement de la Convention Territoriale Globale et des pistes d'actions associées

Madame Maly SBAFFO, vice -présidente en charge des services à la personne, rapporteur

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF déploie un nouveau cadre de référence « Convention Territoriale Globale » (CTG) qui prend le relais des Contrats Enfances Jeunesse (CEJ) tout en proposant une approche globale du territoire, et ce de deux façons : en élargissant les thématiques examinées au-delà de l'enfance jeunesse, et en recherchant l'association de l'intercommunalité et de l'ensemble de ses communes membres.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un **diagnostic partagé** avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de **priorités d'actions** définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : petite enfance, jeunesse, cadre de vie, accès aux droits et aux services, logement, médiation familiale, lutte contre la pauvreté et l'isolement. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la Convention Territoriale Globale (CTG).

Dans le cadre d'un travail partenarial mené entre la CCFU, les communes membres (La Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves, Sillingy) et la CAF, un diagnostic des dynamiques et des besoins de la population a été réalisé dès avril 2023, avec le bureau d'étude ITHEA.

Ce diagnostic a permis de dégager les thématiques prioritaires du territoire qui se traduisent par les orientations stratégiques suivantes :

- **La petite enfance et la parentalité** : poursuivre le développement de la politique petite enfance communautaire et renforcer le soutien à la parentalité,
- **La jeunesse et la parentalité** : améliorer l'offre à destination des jeunes et renforcer le soutien à la parentalité,
- **L'animation de la vie sociale et locale** : favoriser les actions en matière d'animation de la vie sociale et locale.

Ces orientations seront déclinées et mises en œuvre par le programme d'actions suivant, validé par le comité de pilotage le 27 septembre 2023 et par le bureau communautaire le 12 octobre 2023 :

- Axe 1 : Petite enfance et parentalité

Objectif 1.1 : Améliorer l'accès au mode d'accueil de son choix

- Action 1.1.1 : Renforcer le rôle du RPE en tant que guichet unique petite enfance
- Action 1.1.2 : Suivre le développement de l'offre d'accueil sur le territoire
- Action 1.1.3 : Développer les partenariats avec le PMS et l'ASE

Objectif 1.2 : Développer une approche respectueuse de la nature au sein des structures petite enfance

- Action 1.2.1 : Utiliser des produits de nettoyage et d'entretien plus respectueux de l'environnement
- Action 1.2.2 : Définir un projet pédagogique en lien avec la nature
- Action 1.2.3 : Travailler à l'obtention du label Eco-crèche

Objectif 1.3 : Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité

- Action 1.3.1 : Soutenir la fonction parentale par des ateliers parents / enfants
- Action 1.3.2 : Favoriser les projets innovants d'animation dans les lieux de vie
- Action 1.3.3 : Faciliter le départ en formation des assistants maternels

- Axe 2 : Jeunesse et parentalité

Objectif 2.1 : Adapter la communication des collectivités à destination des jeunes

- Action 2.1.1 : Porter une réflexion sur la diversification des canaux de communication
- Action 2.1.2 : Organiser un forum jeunesse intercommunal

Objectif 2.2 : Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire

- Action 2.2.1 : Déployer des chantiers éducatifs réguliers
- Action 2.2.2 : Créer un espace jeune intercommunal

Objectif 2.3 : Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Ussets

- Action 2.3.1 : Créer un annuaire des services aux familles
- Action 2.3.2 : Etendre l'action « Parent'hese enfant'ine » à l'ensemble des communes du territoire
- Action 2.3.3 : Créer une Maison Intercommunale des Familles (MIF)
- Action 2.3.4 : Créer un réseau de professionnels dédiés sur la thématique de la parentalité

- Axe 3 : Animation de la vie sociale et locale

Objectif 3.1 : Faciliter l'information des habitants sur le territoire

- Action 3.1.1 : Créer de nouveaux outils d'information et d'orientation
- Action 3.1.2 : « Bien vivre sur le territoire » : un livret d'informations pour tous les habitants

Objectif 3.2 : Diversifier l'offre d'animation à destination des habitants

- Action 3.2.1 : Mettre en place un café des habitants
- Action 3.2.2 : Organiser une journée annuelle du bénévolat
- Action 3.2.3 : Porter une réflexion sur le déploiement d'un tiers-lieu intercommunal « La Maison pour tous »

Objectif 3.3 : Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usse

- Action 3.3.1 : Développer l'inclusion numérique pour améliorer l'accès aux droits
- Action 3.3.2 : Faciliter le repérage des personnes isolées à Fier et Usse

La Convention Territoriale Globale (CTG), élaborée pour une période de 5 ans de 2023 à 2027 et dont le projet est joint à la présente délibération, doit être signée par la CAF, la CCFU et les 7 communes membres.

Considérant le diagnostic partagé réalisé en 2023,

Considérant le plan d'actions correspondant axé autour des objectifs communs,

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue un véritable projet social de territoire,

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- D'**approuver** la Convention Territoriale Globale (CTG) annexée à la présente délibération,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,
Christian BOCQUET



A blue ink signature of Christian Bocquet.

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 30/10/2023



ID : 074-247400567-20231026-DEL_2023_91-DE